



**Les Amis
de la Terre**



France Libertés
Fondation Danielle Mitterrand

“ QUAND UNE REGION PREND L’EAU ”

**Rapport de mission réalisé autour du projet de barrage de Yusufeli
(Turquie)**



Septembre 2002

Les Amis de la Terre
2 B rue Jules Ferry
93100 Montreuil
France
Tel : 01 48 51 18 92
Fax : 01 48 51 33 23
finance@amisdelaterre.org
www.amisdelaterre.org

France Libertés
22 rue de Milan
75 009 Paris
France
Tel : 01 53 25 10 40
Fax : 01 48 74 01 26
contact@france-libertes.fr
www.france-libertes.fr

Réalisation :
Mélodie Le Verger, France Libertés
Sébastien Godinot, Les Amis de la Terre

Crédit photo :
Mélodie Le Verger, France Libertés
Sébastien Godinot, Les Amis de la Terre

Ce rapport a été réalisé sur la base d'une mission internationale d'investigation effectuée en Turquie en avril 2002, et constituée des Organisations Non Gouvernementales suivantes : Les Amis de la Terre, France Libertés, Friends of the Earth – UK, The Cornerhouse, The Kurdish Human Rights Project.

Remerciements à Nick Hildyard, Hannah Griffiths et Bahar Duzgoren.

SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE TURC.....	4
I. Les enjeux d'un barrage.....	4
II. Les problématiques de l'eau et de l'énergie en Turquie.....	4
III. Mort des rivières et déplacement des communautés : la fausse solution des grands barrages.....	6
2. LES ROUAGES D'UN PROJET NON CONCERTE	8
I. La région de Yusufeli.....	8
II. Un projet colossal pour quels bénéfices ?.....	10
3. ENQUÊTE SUR LE TERRAIN : UN CONSTAT ACCABLANT	12
I. La population bafouée	12
II. Des déplacements forcés en masse	13
III. Des violations prévisibles des droits humains	15
4. LES NORMES INTERNATIONALES VIOLEES.....	16
I. Les normes de la Banque mondiale.....	16
II. Le droit communautaire	17
5. POUR LE DROIT DES POPULATIONS LOCALES A CHOISIR LEUR DEVELOPPEMENT	19

1. LE CONTEXTE TURC

I. Les enjeux d'un barrage

Le projet de barrage hydroélectrique de Yusufeli se situe au Nord Est de la Turquie, sur la rivière Çoruh. D'une capacité de 540 MW, il a un coût prévisionnel variant entre 700 et 838 millions de dollars pour sa construction. Il faut y ajouter le coût de relogement des populations, de 750 millions de dollars, et le coût de reconstruction du réseau routier qui sera englouti, de 1,5 milliard à 3 milliards de dollars selon les estimations.

L'impact d'un tel projet sur la région est énorme. 15.000 personnes sont directement concernées par le barrage et devront donc abandonner leur maison et leurs terres. 18 villes et villages, dont la ville de Yusufeli (6.500 habitants), seront totalement ou partiellement submergés par les eaux. Ce sont en tout 30.000 personnes qui seront affectées, directement ou non, par le barrage. Actuellement, aucun plan clair et public de relogement n'a encore été établi, laissant les habitants dans une incertitude angoissante. En outre, la région de Yusufeli abrite des vestiges historiques et culturels constituant un véritable héritage ; une partie importante de ce patrimoine culturel sera affectée. La région, montagneuse et riche en eau, abrite également une flore et une faune variées (loups, ours bruns, faucons, chacals, lynx) propices à un tourisme vert que les habitants entendent promouvoir, mais qui subiront l'impact du lac de retenue, d'une grande superficie.

15.000 personnes sont directement concernées par le barrage et devront abandonner leur maison et leurs terres

De nombreux acteurs étrangers sont impliqués et portent donc une responsabilité. Le consortium d'entreprises constitué pour ce projet est dirigé par une société française, SPIE Batignolles, qui a sollicité l'assurance-crédit de la COFACE, la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur. Alstom est également très impliquée dans le projet, ainsi que des entreprises espagnoles, belges, anglaises et turques.

II. Les problématiques de l'eau et de l'énergie en Turquie

Le barrage de Yusufeli doit être considéré de deux points de vue. Bien sûr, ses impacts sur la région et ses habitants sont primordiaux. Mais les enjeux ne pourront être compris dans leur globalité qu'à la lumière du contexte national, et plus particulièrement de la politique turque en matière d'eau.

La Turquie, comparée à ses voisins arabes, bénéficie de ressources en eau plus importantes. C'est le seul pays au monde qui exporte de l'eau. Deux des plus grands fleuves de la région

prennent en effet leur source sur son territoire national : le Tigre et l'Euphrate. Ces deux fleuves traversent les frontières de la Syrie et de l'Irak et sont les principales sources d'approvisionnement en eau de ces trois pays. Depuis longtemps, la question de ces fleuves est l'objet de tensions et de conflits entre les trois Etats, la Turquie étant soupçonnée par les deux autres de nourrir des visées hégémoniques sur les deux fleuves, et par conséquent sur toute la région.

D'un coût total de 32 milliards de dollars, le Grand Projet du Sud-Est Anatolien (G.A.P.) porte sur 74.000 km² et va bouleverser le mode de vie de 5 millions de personnes, principalement kurdes

A cela s'ajoute la présence des Kurdes dans la région où les deux fleuves prennent leur source. Cette région, que la Turquie appelle l'Anatolie du Sud-est pour ne pas la nommer Kurdistan, est aujourd'hui dévastée par des années de guerre. La Turquie, pour asseoir son autorité sur une région à velléités indépendantistes, a donc décidé de mener un vaste plan consistant à édifier des dizaines de barrages hydroélectriques de grande envergure, afin d'apporter le développement et de contrôler ainsi plus facilement les zones montagneuses.

Ce vaste plan appelé G.A.P. (Grand Projet du Sud-Est Anatolien) a été très mal accueilli par l'Irak et la Syrie. D'un coût total de 32 milliards de dollars, il porte sur 74.000 km² et va bouleverser le mode de vie de 5 millions de personnes, principalement kurdes. Mais il aura aussi des conséquences désastreuses sur l'approvisionnement en eau des deux pays situés en aval. En effet, la Syrie devrait perdre jusqu'à 40 % de son quota d'eau sur l'Euphrate et l'Irak entre 80 et 90 %.

S'agissant du Nord-Est de la Turquie, le projet de Yusufeli s'inscrit lui aussi dans la même démarche, faisant partie d'un vaste plan comprenant quatre grands barrages hydroélectriques, à Yusufeli, Artvin, Borcka et Muratli. La rivière Çoruh sur laquelle seront construits ces barrages coule en aval en Géorgie, laquelle n'a pas été consultée.

Les arguments avancés par la Turquie pour maintenir des projets si contestés, pour lesquels la Banque mondiale a refusé tout financement tant que les pays voisins n'auront pas été consultés, tiennent en deux points : besoins énergétiques et besoins d'irrigation, afin d'assurer le développement de la région sinistrée par tant d'années de sous-développement et de guerre.

Les Kurdes y voient le moyen de mettre leur région sous contrôle, faire disparaître une partie de leur patrimoine culturel et isoler leurs militants indépendantistes. Les Irakiens et les Syriens y voient un moyen pour la Turquie de s'assurer une hégémonie sans précédent dans toute la région.

Le besoin en énergie de la Turquie, qui connaît une croissance démographique importante, est légitime. Mais la construction de centaines de barrages ne semble pas la solution la plus adaptée à la région, ni la plus adéquate pour assurer un développement durable de l'Est du pays. Des oppositions fortes à certains de ces barrages se sont déjà manifestées. Ainsi, face au barrage d'Ilisu (Sud-Est de la Turquie) qui menaçait de déplacer 70.000 personnes et d'engloutir la forteresse d'Hasankeyf, joyau de l'architecture ayyoubide du 13^{ème} siècle, la population locale et une coalition internationale d'ONG se sont mobilisés et ont alerté le grand

public. Après deux ans de pression, les entreprises occidentales impliquées dans le projet ont jeté l'éponge : le barrage ne sera pas construit.

III. Mort des rivières et déplacement des communautés : la fausse solution des grands barrages

Sur tous les continents du monde, les grands barrages hydroélectriques ont été annoncés comme une réponse adéquate aux préoccupations de production d'énergie, de développement et de préservation de l'environnement. L'équation est aussi simple que séduisante :

- ❑ Le barrage permet de produire une électricité " propre " et peu coûteuse car l'eau qui fait tourner les turbines est naturelle et gratuite
- ❑ Simultanément, il permet le développement de la région en diminuant les risques naturels (protection contre les crues, constitution de réserves en eau en prévision des sécheresses et saisons sèches)
- ❑ Enfin, il favorise le renforcement ou l'émergence d'activités économiques (l'agriculture grâce à l'irrigation, la navigation et le transport, voire la plaisance et le tourisme).

Un des impacts les plus grave est le déplacement forcé de la population locale. Des villes et des communautés entières ont ainsi été détruites de manière irréversible

La réalité est beaucoup plus complexe. Avec plusieurs décennies de recul, on constate que la construction des grands barrages pose de graves problèmes à court, moyen et long terme pour les populations et les écosystèmes :

- ❑ L'effondrement des barrages est un risque réel. En 1975, les écroulements de barrages en Chine ont provoqué la mort de 250 000 personnes, et frappé de famine et de maladies onze millions d'autres. Aux Etats Unis, le barrage Teton s'est effondré en 1976, rayant trois villes de la carte. Plus récemment, en 1997, deux grandes fosses érodées ont été découvertes sur le barrage WAC Bennett en Colombie Britannique (Canada), nécessitant 4 milliards de dollars de renforcement du système de drainage, pour éviter la catastrophe.
- ❑ Dans toutes les régions, notamment tropicales, où ont été construits des grands barrages, on a pu constater la recrudescence de maladies transportées par l'eau. Ainsi, l'Egypte a connu des épidémies de bilharziose et de paludisme après la construction du barrage d'Assouan, inconnues jusqu'alors dans cette zone.
- ❑ Un des impacts les plus grave est le déplacement forcé de la population locale, du à la montée des eaux retenues par le lac de barrage. Des villes et des communautés entières ont ainsi été détruites de manière irréversible. La Banque mondiale a reconnu en 1993 que ses projets en la matière avaient déplacé de force deux millions de personnes. Le risque est énorme que les populations ne soient pas relogées dans des conditions équivalentes. Leur habitat disparu ou dégradé, leur patrimoine noyé à jamais, elles perdent leur mode de

vie local et vont souvent s'entasser dans les milieux urbains, ce qui relativise beaucoup l'apport économique des barrages.

- Les barrages bloquent le cours des fleuves : ils empêchent d'une part la migration des poissons, ce qui est préjudiciable à l'équilibre de l'écosystème et aux pêcheurs locaux, et d'autre part la circulation naturelle des limons. Ceux ci se déposent dans le lac de retenue en créant un envasement préjudiciable, et ne se déposent plus sur les terres lors des crues naturelles. Or ses propriétés font du limon un engrais naturel exceptionnel : dans la vallée du Nil (Egypte), il était utilisé depuis des milliers d'années. La perte de cet engrais du fait du barrage d'Assouan entraîne un appauvrissement considérable des terres, obligeant les paysans à acheter un engrais de synthèse qu'ils obtenaient gratuitement auparavant. La moitié de l'électricité produite par le barrage d'Assouan sert à fabriquer des engrais chimiques pour remplacer ceux perdus à cause du barrage.

Les catastrophes humaines, sanitaires, écologiques ou économiques liées aux grands barrages ont amené leurs promoteurs, notamment publics, à mettre en place des normes permettant de limiter ces catastrophes. La Banque mondiale, par exemple, se montre aujourd'hui très prudente à financer les projets de grands barrages hydroélectriques : elle a refusé de financer le barrage des Trois Gorges en Chine ou celui d'Ilisu en Turquie.

La majorité des habitants, montagnards, vivent de la culture de la terre et de l'élevage de moutons et de bovins. Un travail extraordinaire de terrassement a été effectué afin d'augmenter les superficies cultivables, le plus haut possible, sur des terrains très pentus. L'eau a été canalisée avec beaucoup d'ingéniosité afin d'alimenter les terres, grâce à des écoulements creusés ou construits à même le sol. Travail fait en grande partie à la main, travail de fourmi effectué pendant des générations avec les pierres trouvées sur place, il permet aujourd'hui aux paysans d'avoir des cultures diversifiées : céréales, légumes, cerises, miel, riz ..

La région de Yusufeli est une région de montagne essentiellement agricole et rurale. L'endroit est magnifique

La région de Yusufeli est riche d'un patrimoine culturel loin d'être entièrement connu. De nombreuses églises centenaires, voire millénaires, ont été construites dans les montagnes. Ces vestiges historiques n'ont jamais donné lieu à des fouilles approfondies, alors que subsistent, à même le roc, d'anciens tombeaux. Des églises géorgiennes et arméniennes sont juchées au milieu des montagnes, parfois difficilement accessibles. Splendides mais dans un état de dégradation avancé, elles témoignent de temps anciens plus fastes mais sont aujourd'hui peu visitées. Les villageois sont fiers de ce patrimoine et plusieurs nous ont fait part de leur souhait de le restaurer et le valoriser.

Relativement sauvage, la région dispose d'une faune et d'une flore riches. Une partie des terres sont protégées et interdites à la chasse. La zone abrite de nombreuses espèces sauvages dont certaines sont en danger. Des habitants de Yusufeli ont précisé que vivaient dans la région des aigles dorés, vautours, ours bruns, loups, sangliers, chèvres de montagne, lynx, loutres, léopards, marmottes... Peu d'informations officielles sont disponibles sur la faune et la flore. Certains habitants ont exprimé leur frustration que la vie sauvage de la région n'ait pas été étudiée ou documentée officiellement. Ils estiment qu'"Ankara" (la capitale) n'a pas pris conscience de la valeur écologique de la région, et que si elle était étudiée correctement, une zone protégée devrait être créée.

Les gorges de la rivière Çoruh, abruptes et sauvages, sont mondialement réputées pour la pratique sportive du rafting. Le potentiel touristique de la région semble considérable. Que ce soit pour les montagnes magnifiquement découpées et la beauté des paysages, et les attraits sportifs d'une zone montagneuse (randonnée, trekking, canyoning, rafting, ski), pour l'observation de la faune et de la flore et le tourisme vert, ou pour la découverte du patrimoine culturel, les raisons ne manquent pas de faire étape à Yusufeli. Le nombre de touristes, très faible, est en augmentation ; la moitié sont étrangers (Suisses, Allemands, Français, Anglais, Japonais ..).

Ces richesses qui font la fierté des habitants seront en majeure partie noyées par le barrage.

“ A chaque fois que je vais ailleurs, je veux revenir au plus vite. Yusufeli représente tout pour nous ”

La ville de Yusufeli est le cœur de la région. Toutes les routes s'y rendent. Elle est le centre industriel, commercial, financier, éducatif, religieux et administratif, et abrite de nombreux bâtiments publics de l'Etat et de la municipalité. On y trouve un hôpital, 15 écoles, 18 mosquées, 5 terrains de sport, un centre sportif, 4 dortoirs étudiants, 2 gendarmeries, un commissariat de police, un centre de recrutement, des entreprises forestières, divers bâtiments d'Etat et municipaux, un centre d'affaires, 3 banques ...

La population est pauvre et les conditions de vie sont difficiles. Pourtant, plusieurs villageois ont insisté sur l'ambiance particulière de Yusufeli. " Nous ne voulons pas partir ", nous a dit un villageois. " La vie peut être difficile ici, et elle est parfois vraiment ennuyeuse pour les jeunes gens. Mais à chaque fois que je vais ailleurs, je veux revenir au plus vite. Yusufeli représente tout pour nous ". La ville de Yusufeli est qualifiée par ses habitants de lieu de paix et de sérénité, où il existe une grande solidarité, notamment entre les femmes. Elles s'entraident en effet pour toutes les tâches, ménagères, agricoles et autres, et perdront donc cette aide précieuse si elles sont relogées loin les unes des autres.

II. Un projet colossal pour quels bénéfices ?

Vu l'ampleur du chantier, la Turquie a fait appel à des compétences et des financements étrangers. C'est la DSI, Administration Nationale des Eaux rattachée au Ministère turc de l'énergie et des ressources naturelles, qui a conclu les contrats relatifs à la construction de quatre barrages hydroélectriques dont Yusufeli sur la rivière Çoruh, au Nord Est de la Turquie.

Le contrat a été accordé à un consortium d'entreprises dirigé par SPIE Batignolles en 1997. Ce consortium comprend des entreprises anglaises, françaises, belges et espagnoles, et une seule entreprise turque. Les entreprises françaises SPIE Batignolles et Alstom jouent un grand rôle. Les banques Barclays et BNP-Paribas sont impliquées dans le montage financier du projet, en relation avec le Trésor turc.

Les agences de crédit et de garantie de crédit à l'exportation française, belge, espagnole et anglaise ont été sollicitées afin de garantir financièrement les entreprises impliquées. En France, c'est la COFACE qui octroie des garanties à l'exportation au nom de l'Etat, en engageant de l'argent public. Elle est l'agence chef de file dans le projet de Yusufeli. Malgré quelques améliorations dans la transparence de ses activités, il reste très difficile d'obtenir des renseignements précis et complets sur les projets qu'elle soutient ou qu'elle étudie. Les Amis de la Terre et France Libertés ont fait deux demandes de communication de l'étude d'impact environnementale du projet de Yusufeli, sans succès : les documents sont aujourd'hui couverts par le secret industriel et commercial. L'argument est aussi surprenant que fallacieux : dans les projets financés par des institutions multilatérales (la Banque mondiale notamment), les documents sont rendus publics ; dans des projets identiques garantis par la COFACE, ces mêmes documents sont secrets ...

Ces agences sont impliquées avec l'objectif de promouvoir les exportations nationales. Les bénéfices reviennent principalement aux entreprises nationales, SPIE et Alstom pour la France.

Aujourd'hui, les bénéfices sont localisés essentiellement à l'extérieur de la région : consommateurs turcs de l'ouest, entreprises et banques européennes

Le principal argument avancé par le gouvernement turc pour la construction du barrage de Yusufeli est la production d'électricité, afin d'alimenter le développement économique de tout le pays et de permettre à l'Est du pays un rattrapage économique. L'accès à l'énergie est en effet une question clé du développement. Mais l'électricité produite ira en fait principalement vers les consommateurs de l'ouest du pays.

3. ENQUÊTE SUR LE TERRAIN : UN CONSTAT ACCABLANT

En avril 2002, une mission internationale d'ONG été effectuée sur le terrain afin de rencontrer les populations et d'obtenir des informations inaccessibles depuis Londres ou Paris. Le manque de considération et de prise en compte de la population locale est flagrant.

I. La population bafouée

La population affectée par le projet n'a pas été correctement consultée. Une entreprise du nom de Sahara Engineering a organisé trois réunions : elles ont réuni moins de 10% de la population concernée. La consultation a été restreinte aux chefs de famille et muhktars des villages concernés ; aucune femme n'a été consultée. Cet état de fait est extrêmement préoccupant : cette lacune ne nie pas seulement le droit des femmes, elle oublie de prendre en compte un groupe qui joue un rôle prépondérant dans l'économie de la région et qui a une utilisation propre de l'environnement.

Aucune femme n'a été consultée

Lors de cette réunion, un questionnaire a été distribué, portant uniquement sur le lieu de réinstallation. Nulle part n'apparaît la question de savoir si les gens sont pour ou contre le projet. D'après le maire de Yusufeli, les réponses données n'ont pas été prises en compte, par exemple quant au choix des lieux de réinstallation. Les habitants de Yusufeli ayant assisté à cette réunion ont raconté que les explications concernant le projet avaient été délibérément très techniques, et que par conséquent les personnes présentes n'avaient pas pu comprendre les véritables enjeux et les impacts de ce barrage.

D'autre part, aucun projet alternatif ne semble avoir été sérieusement étudié. Pour la population locale, l'étude de projets alternatifs revêt une grande importance. La quasi totalité des personnes interrogées par la mission ont affirmé que *si* le choix hydroélectrique était retenu, ils soutiendraient la construction de trois petits barrages ne causant pas l'inondation de leur ville. Une association locale a travaillé sur cette alternative, mais les autorités ont estimé qu'elle coûterait 350 millions de dollars de plus que le projet actuel. La population locale conteste : dans la mesure où la partie inondée serait réduite, les besoins de reconstruction seraient diminués d'autant et une grande partie de ce coût serait évité. Enfin, le maire a précisé que le projet des trois petits barrages était mal qualifié : en réalité, deux barrages seulement seraient nécessaires, puisque le troisième, celui d'Artvin, est déjà construit. Cela réduirait encore d'autant le coût de ce projet alternatif.

Il existe des opportunités considérables de projets alternatifs, que ce soit pour l'emplacement du projet de barrage, ou pour d'autres projets énergétiques qu'un barrage (énergie éolienne, biomasse, éolienne, économies d'énergie). Les autorités turques ne les ont pas envisagées.

La population est résignée. Selon plusieurs habitants, si "Ankara" a décidé de construire le barrage ils le feront, quelles que soient les réactions locales.

Les intimidations policières constatées sur place expliquent le fatalisme de la population. Toutes les personnes interrogées par la mission ont ensuite été interpellées par la police spéciale, avec pour ordre de ne divulguer aucune information et aucun document. Lors de chaque déplacement dans les villages, la mission était suivie par la police ; certains villageois ont refusé de nous parler. Certains ont peur, alors ils se taisent. Dans un tel projet, comment se mettre d'accord sur la répartition équitable des bénéfices si la liberté d'expression n'existe pas ?

Le déplacement forcé constituerait un bouleversement total pour les habitants de Yusufeli. " Si je devais partir, nous a dit un villageois, c'est comme si j'avais à recommencer toute ma vie. Mais nous avons besoin d'investissements dans la région. Depuis trente ans, aucun investissement n'a été fait. Les gens sont dans l'incertitude quant au barrage : sera-t-il construit ou non ? Alors maintenant, nous voulons que soit mis un terme à cette incertitude. Nous ne voulons pas du barrage tel que prévu mais nous supporterions le projet de trois plus petits barrages. "

Le projet de barrage existe en effet depuis des décennies. Il rend la situation très difficile du fait de l'ignorance dans laquelle est laissée la population : personne ne sait précisément ni quand le barrage risque d'être construit, ni où la population sera réinstallée. Alors les gens attendent. Un jeune habitant de Yusufeli nous a expliqué qu'il souhaitait acheter un terrain et construire sa propre maison. Comme il ne sait pas ce qui l'attend à cause du barrage, il attend pour réaliser son rêve. Il attend depuis des années mais ne souhaite pas quitter Yusufeli, où habitent tous les siens.

" Si je devais partir, c'est comme si j'avais à recommencer toute ma vie "

II. Des déplacements forcés en masse

Parmi toutes les questions qui demeurent sans réponse, deux sont particulièrement graves : la réinstallation des populations, et le sort de la région lié aux moyens de transport routier.

Alors que selon certains habitants les travaux menacent de commencer, aucun plan de relogement de la population n'est encore déterminé, laissant la population dans une situation angoissante. Les habitants de la région sont dans l'incertitude la plus totale quant à leur avenir, que ce soit au niveau du relogement lui-même ou au niveau de la compensation financière à laquelle ils ont droit, qui devrait être fixée en amont des travaux. Les travaux de

cadastre sont incomplets, ce qui complique l'avancement du plan d'indemnisation. 5000 terrains seront expropriés à Yusufeli.

Alors que selon certains habitants les travaux menacent de commencer, aucun plan de relogement de la population n'est encore déterminé, laissant la population dans une situation angoissante

Compte tenu du relief local, aucun site de réinstallation ne permettra de reloger la population d'un seul tenant. Les habitants de Yusufeli seront donc éparpillés dans plusieurs villages différents, anéantissant le cœur de la région sans en créer un nouveau.

Dans sa version actuelle, le projet prévoit le déplacement de 15.000 personnes provenant de 18 villes et villages.

La mission a pu constater dans quel type de logement les habitants expropriés sont habituellement relogés. Leurs maisons individuelles seront remplacées par des blocs de béton, tous identiques, composés d'appartements. Que feront ces personnes qui jusqu'à aujourd'hui vivent de la terre entourant leur maison? Les femmes travaillent beaucoup dans les jardins, les potagers et les champs qui constituent une source importante de nourriture et de revenus. Forcées à vivre demain dans des immeubles sans terrain, elles devront changer totalement le mode de vie qu'elles ont toujours eu, et auquel elles sont attachées.

Le problème de la reconstruction du réseau routier est également crucial. La ville de Yusufeli est située en plein centre de la région, et est bien reliée aux villages de montagne par un réseau routier en bon état. Un service de transport public est assuré pour permettre aux enfants des villages d'être scolarisés à Yusufeli. Si le barrage est construit comme il est actuellement prévu, le cœur administratif et industriel de la région sera inondé, ainsi que tout le réseau routier reliant la ville aux villages. 400 kilomètres de routes disparaîtront sous les eaux. Qu'advient-il alors des habitants des villages de montagne ?

Si le réseau routier n'est pas reconstruit, une quarantaine de villages se retrouvera totalement isolée, contraignant ses habitants à l'exode, sans qu'ils soient indemnisés dans le cadre du projet. Au contraire si le réseau est reconstruit, c'est la rentabilité du projet lui-même qui est totalement remise en cause vus les coûts colossaux avancés. En effet, le coût de reconstruction du réseau routier est estimé à 2,2 milliards de dollars, soit plus de deux fois et demi le coût du barrage lui-même. Ce coût ne semble pas avoir été chiffré officiellement ni pris en compte dans les calculs effectués par les autorités.

Si la reconstruction du réseau routier n'est pas financée, ce seront au total 30.000 personnes qui seront déplacées de force dans le projet de Yusufeli

Dans une période financière très difficile, l'Etat turc trouvera-t-il l'argent pour fournir à nouveau tous ces services aux habitants expropriés? Ou sacrifiera-t-il le développement local à celui de l'ouest du pays, déjà privilégié économiquement aujourd'hui ?

III. Des violations prévisibles des droits humains

La Turquie est membre du Conseil de l'Europe. Elle a ainsi accepté la compétence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), tribunal de référence au niveau mondial en matière de violations des droits humains fondamentaux. Le non respect de la propriété privée en Turquie, dont la reconnaissance est pourtant un droit fondamental, a souvent été l'objet de condamnations : la Turquie a été condamnée 95 fois par la CEDH, essentiellement pour ce motif.

La Turquie a été condamnée 95 fois par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, essentiellement en matière d'expropriation

Ces condamnations ont mis en évidence les lacunes du droit turc en matière d'expropriation. Elles permettent de mettre en doute de façon légitime le caractère juste, équitable et immédiat des indemnités dues dans le cadre du projet de barrage de Yusufeli pour cause d'expropriation. L'ampleur du projet et donc du nombre d'expropriations est un facteur d'incertitude supplémentaire quant au versement d'indemnités. En outre, en droit turc, les femmes ne sont pas propriétaires des terrains et des habitations. Par conséquent, si indemnité il doit y avoir, elles ne seront versées qu'aux propriétaires, c'est-à-dire aux hommes.

Il existe aussi une difficulté liée à la nature et à la qualification juridique des terrains expropriés, souvent à l'origine de contentieux. L'indemnité ne sera pas la même si le terrain est agricole ou non, et s'il est "abandonné" (c'est à dire non cultivé) ou non. Mais c'est à l'utilisateur d'en apporter les preuves, ce qui accroît les difficultés pour obtenir une indemnisation juste.

4. LES NORMES INTERNATIONALES VIOLEES

I. Les normes de la Banque mondiale

L'entreprise leader du consortium, SPIE Batignolles, a conditionné son engagement dans le projet de barrage au respect des standards et procédures de la Banque mondiale. Alstom a pris le même engagement.

Les politiques de la Banque Mondiale (World Bank Safeguard Policies) ont été adoptées au début des années 80 pour éviter que les grands projets causent des dommages aux populations et à l'environnement, suite à des critiques fortes émanant de la société civile. Ils consistent en dix critères globaux dont sept sont applicables au cas de Yusufeli : évaluation environnementale, habitats naturels, relogement de la population, populations indigènes, gestion du patrimoine culturel, sécurité des barrages et projets dans les eaux transfrontalières.

Ci dessous figurent les principales exigences fixées par les standards et procédures de la Banque mondiale, et leur application au projet de Yusufeli :

Exigence de la Banque mondiale	Projet de Yusufeli
Réalisation d'une étude d'impact environnementale, qui soit ensuite rendue publique	Etude incomplète et non rendue publique
Réalisation d'un plan de relogement de la population déplacée, incluant un budget crédible et ayant reçu un engagement financier certain	Plan de relogement inachevé et non rendu public ; aucune mention sur son financement
Consultation de la population impliquant réellement cette dernière dans le plan de relogement	Population consultée de manière très incomplète et non démocratique
Réalisation d'une enquête socio-économique complète	Enquête socio-économique incomplète
Prise en compte des opinions des femmes et des groupes vulnérables, à travers une provision spéciale incluant leurs besoins	Femmes et groupes vulnérables non pris en compte spécifiquement, et exclus des consultations
Mise en place d'un plan de développement des minorités ethniques et des populations indigènes affectées par le projet	Minorités ethniques et populations indigènes ne sont même pas mentionnées dans le projet de Yusufeli
Prise en compte des expériences passées d'expropriation, et garantie de sérieux des diverses phases de l'expropriation	Aucune référence aux expériences passées ; aucune information publique sur les phases de l'expropriation
Conception d'un programme de relogement permettant le développement et assurant aux populations une situation qui ne soit pas pire que celle qu'elles connaissaient avant d'être déplacées	Plan de relogement inachevé et non rendu public ; manque d'information flagrant de la population ; incertitudes majeures sur sa réinstallation
Etudes et analyses des alternatives au projet de barrage, incluant des projets évitant totalement la construction du barrage	Aucune étude alternative connue
Notification du projet aux Etats concernés en aval du cours d'eau, puis négociations avec l'Etat responsable en vue de parvenir à un accord	La Géorgie, en aval de la rivière Çoruh, n'a pas été consultée

Dans sa version actuelle, le projet de barrage de Yusufeli ne respecte aucune des normes de la Banque mondiale, malgré les engagements explicites de ses promoteurs

II. Le droit communautaire

Les entreprises et agences de crédit impliquées dans le projet de barrage étant européennes, elles doivent respecter le droit communautaire. Quant à la Turquie, en tant que candidate à l'entrée dans l'Union européenne, elle doit harmoniser progressivement son droit interne pour le mettre en conformité avec les exigences communautaires, ce qui est pour le moment loin d'être réalisé.

La Communauté européenne exige depuis longtemps que les acteurs de grands projets offrent des garanties minimales en matière d'environnement : on en trouve mention dès 1973 dans les programmes d'action. En 2001, une directive du Parlement européen " relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement " rend obligatoire la réalisation d'une évaluation précise sur les impacts environnementaux. Cette évaluation doit désormais donner lieu à différentes consultations en amont de la prise de décision (consultation des autorités compétentes, du public, des pays voisins s'ils sont concernés), et à une information de ces mêmes personnes une fois la décision prise. La directive est très précise quant aux éléments qui doivent permettre de réaliser l'évaluation.

La Turquie, en tant que candidate à l'entrée dans l'Union européenne, doit harmoniser progressivement son droit interne pour le mettre en conformité avec les exigences communautaires

Début 2002, le Conseil européen adopte également une position commune pour proposer une directive " concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement ". Cette prochaine directive, qui devra être transposée avant juin 2004 par les pays membres, a pour objectif " de garantir que toute personne (...) ait le droit d'accès aux informations environnementales détenues par les autorités publiques *ou pour le compte de celles-ci* sans que cette personne soit obligée de faire valoir un intérêt ". Ce droit d'accès garanti concerne notamment les informations relatives aux plans et programmes susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. Ce texte concerne donc directement la France, et la COFACE, en matière de transparence : ainsi le refus répété de la COFACE de communiquer les documents relatifs à un projet qu'elle garantit avec de l'argent public devra évoluer. Dans le cas de Yusufeli, un tel accès aux documents serait extrêmement utile pour la société civile et la population.

S'agissant de la Turquie, son entrée dans l'Union européenne dépendra de sa capacité à s'adapter aux normes établies par l'Europe. Dans cette perspective, la Turquie a passé de nombreux accords avec plusieurs institutions européennes. Ainsi, depuis 2001, la Turquie participe à l'Agence européenne pour l'environnement et au réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement. A ce titre, elle doit fournir des informations sur l'état de son environnement à l'Agence européenne, ainsi que sur l'état de sa législation environnementale. Il est donc paradoxal que les documents concernant l'état de l'environnement à Yusufeli ne soient pas rendus publics.

5. POUR LE DROIT DES POPULATIONS LOCALES A CHOISIR LEUR DEVELOPPEMENT

Consultée de manière extrêmement imparfaite, laissée dans l'ignorance sur son propre avenir, bafouée lorsqu'elle a fait des propositions, la population concernée par le projet de barrage de Yusufeli n'a eu à aucun moment le choix de son propre développement. Les habitants ont fait des suggestions et des propositions, ont affirmé clairement des priorités. Ils n'ont pas été pris en compte ni écoutés.

Il ne revient pas aux ONG comme les Amis de la Terre ou France Libertés de définir ce qui est préférable pour les 30.000 personnes en question. C'est à elles mêmes de choisir leur propre développement, en coordination avec les autorités locales et nationales. Il nous revient par contre d'alerter l'opinion et les décideurs sur cette situation qui risque de briser l'avenir de dizaines de milliers de personnes.

L'Etat français, au travers de la COFACE, et plusieurs grandes entreprises françaises soutiennent ce projet. Les normes de la Banque mondiale, dont le respect est affiché par SPIE et Alstom comme condition préalable à tout engagement, sont presque systématiquement violées.

Il nous revient d'alerter l'opinion et les décideurs sur cette situation qui risque de briser l'avenir de dizaines de milliers de personnes.

Nous leur demandons de se désengager immédiatement du projet de Yusufeli, et ce tant que les conditions du projet rendront impossible le développement durable de la région. Une étude d'impact indépendante, complète, rendue publique, impliquant toute la population avec une attention particulière pour les populations vulnérables, et au minimum conforme aux normes internationales et communautaires, est la condition préalable à toute avancée du projet.

Nous soulignons que les acteurs précités ont pris des engagements en matière de développement durable, qu'ils se sont engagés à respecter. Nous sommes disposés à les rencontrer et les informer plus précisément pour faire en sorte qu'ils agissent conformément au respect des droits de l'Homme et de l'environnement, condition essentielle au développement durable de la région de Yusufeli.